

sion des infractions se sont jusqu'à présent fondés sur leur jugement et leur expérience pour intervenir. Il n'existe donc pas à cet égard de politique systématique, étant donné qu'il est impossible de s'appuyer sur des textes écrits pour justifier les poursuites. La situation s'est aggravée lorsque, à la suite d'une grève nationale dans le secteur public, il a été recruté de nouveaux agents qui ne savaient pas reconnaître les bêtes-de-mer de taille inférieure à la norme. Les exportateurs de bête-de-mer, sachant qu'ils ne seraient pas poursuivis en l'absence de réglementation en la matière, en ont profité pour exporter des produits de trop faible taille.

Les données d'exportation sont habituellement communiquées au département des pêches. Elles indiquent le tonnage recueilli pour une zone donnée, mais pas les espèces plus particulièrement exploitées. Le service des pêches a estimé qu'il ne s'imposait pas d'adopter les réglementations en vigueur dans d'autres pays car les facteurs écologiques qui influent sur la croissance et la survie des holothuries peuvent varier d'un pays à l'autre. En outre, il a été remarqué que le rétrécissement subi pendant le traitement variait selon les es-

pèces, ce qui aurait bien entendu des répercussions si l'on envisageait de fixer une limite de taille. Il faudrait par conséquent effectuer des essais de traitement sur différentes espèces d'intérêt commercial, afin de pouvoir fixer des limites de taille dans le cadre d'une réglementation qui couvrirait ces différentes espèces.

La qualité de la bête-de-mer produite dans le pays doit aussi être contrôlée afin de se comparer à celle des autres pays de la région. À Vanuatu, en particulier dans les endroits où il est courant de pêcher les holothuries, celles-ci sont toujours transportées par bateau. Le séchage au soleil étant le seul traitement employé, il arrive souvent que des moisissures abîment le produit après traitement et le rendent impropre à la commercialisation. Il a ainsi fallu un jour jeter 3,5 tonnes de bête-de-mer gâtée par des moisissures.

BIBLIOGRAPHIE

CHAMBERS, M. R. (1989). A Survey of Beche-de-mer of Vanuatu. Dans: Done T.J. (ed.). Vanuatu Marine Resource Survey. Australian Institute of Marine Science, Queensland, Australie, p. 107-114.

Situation et gestion des ressources côtières aux Tonga : les holothuries

par le ministère des pêches

L'exploitation des holothuries a commencé aux Tonga au début des années 1980. Elle concerne essentiellement les îles Ha'apai, qui comportent beaucoup de récifs coralliens, mais aussi les îles de Vava'u et Tongatapu. Elle s'est développée rapidement à partir du moment où ont été introduits des dispositifs de plongée (scaphandre autonome et narguilé), vers la fin des années 1980 et au début des années 1990. Bien qu'aucune donnée ne soit consignée, il semble que la production ait atteint son niveau maximal en 1994.

Les holothuries ramassées sont nettoyées et traitées par le pêcheur avant d'être vendues à un exportateur; elles peuvent aussi être vendues fraîches à un intermédiaire ou à l'exportateur qui se charge alors de les traiter. Le pêcheur reçoit généralement entre 5 et 7 dollars tongans (1 dollar tongan = 0,75 dollar É.-U.) par seau d'holothuries, toutes espèces confondues.

Le pêcheur peut aussi être rémunéré selon les modalités qu'il préfère, en vertu d'un tarif variable par animal, fixé en fonction de la taille et de l'espèce. Il existe dix exportateurs aux Tonga, dont sept sont en activité.

L'exploitation de cette ressource est intéressante pour les pêcheurs car les holothuries sont faciles à attraper, le produit séché se conserve sans réfrigération et les

débouchés sont nombreux. Ces caractéristiques, combinées au fait que l'accès aux zones de pêche est libre aux Tonga, entraînent un épuisement rapide des stocks d'holothuries.

À mesure que les populations des espèces à valeur élevée diminuent, les pêcheurs se tournent vers des espèces de moindre valeur. La base de données sur les exportations de produits de la pêche mise en place il y a six mois par le ministère des pêches confirme cette observation. Elle indique en particulier que :

- Les captures des espèces à valeur élevée n'augmentent pas. Ainsi, l'holothurie de sable atteint un prix FAB (franco à bord) de 25 dollars tongans, mais les exportations se maintiennent au niveau moyen de 116 kg/mois.
- Les prix des espèces moins prisées augmentent. L'holothurie trompe d'éléphant est ainsi passée en quelques mois de 2 à 7 dollars tongans/kg FAB.
- Les exportations des espèces de moindre valeur commerciale augmentent en volume. Par exemple, *Stichopus chloronotus* n'a commencé à être exportée qu'en janvier 1995 (334 kg) et 13 025 kg ont été exportés en mars de la même année.

- En dépit de prix stables ou en hausse, la production n'augmente régulièrement que pour trois des quinze espèces commercialisées et certaines espèces se vendent à moins de 7 dollars tongans/kg FAB.
- Les holothuries les plus grosses et/ou les plus prisées sont maintenant pêchées uniquement en plongée avec bouteilles ou narguilé (c'est-à-dire que les stocks accessibles en plongée libre ou à pied sont épuisés) ou dans des zones auparavant inexploitées, ou les deux.
- Des bêtes-de-mer de plus en plus petites sont exportées. Le contenu d'un sac de produit sec (*Stichopus chloronotus*) récemment exporté a par exemple été estimé à 350 pièces.
- Même si la rémunération des pêcheurs est très faible par rapport à la valeur du produit sec, on entend dire qu'ils gagnent suffisamment d'argent pour se faire construire une maison. De tels gains correspondent à plusieurs tonnes de produit frais par famille. Six pêcheurs ont ainsi vendu à un intermédiaire de Talu (Vava'u) 55 776 holothuries de brisants en quatre mois, de janvier à avril 1995 (soit 2324 pièces par personne et par mois).
- Du fait d'un changement des habitudes de consommation et de la baisse des stocks de nombreuses espèces, celles qui étaient traditionnellement utilisées à des fins de subsistance (pour le *lomu* par exemple) sont maintenant capturées à des fins commerciales.

DISPOSITIONS DE GESTION EN PROJET

Les principales dispositions prévues sont les suivantes :

- vaste campagne d'information visant tout particulièrement les communautés de pêcheurs;
- application stricte par le ministère des pêches des réglementations relatives à la taille de l'animal frais et du produit sec (des tailles minimales ont déjà été fixées pour certaines espèces);
- détermination de tailles minimales pour les espèces encore non réglementées;
- limitation à dix du nombre d'exportateurs (aucune autorisation nouvelle ne doit être délivrée);
- interdiction immédiate de la plongée avec scaphandre autonome ou narguilé pour capturer les holothuries et répression des infractions;
- évaluations ponctuelles des stocks dans les zones déjà étudiées (en 1984 et en 1990), aux fins d'une estimation de l'ampleur de l'exploitation et de la mise en place de quotas.

Pour appuyer ce programme, il faudrait prendre les mesures suivantes : favoriser la gestion de la ressource par les communautés, désigner un agent de liaison responsable de l'holothurie, prévoir une période de fermeture de la pêche à la fin de chaque année (période de reproduction pour la plupart des espèces), désigner et surveiller les zones interdites à la pêche, réaliser une étude économique sur l'exploitation de l'holothurie, procéder à des calculs de conversion produit frais/produit sec, effectuer des recherches sur la biologie des espèces et étudier l'adéquation des mesures effectuées, étudier les possibilités de scission des espèces locales à des fins d'aquaculture et aider les communautés à améliorer leurs techniques de manutention et de traitement.

Tableau 1 : Exportations de bêche-de-mer de 1990 à novembre 1994 (source : service des douanes) et en 1995 (source : ministère des pêches)

Année	Quantité (kg)	Valeur (\$ tongans)
1990	*	*
1991	9 767	47 978
1992	*	*
1993	35 367	427 745
1994	61 449	805 816
1995 (5 mois)	60 160	515 305

* Chiffres non disponibles

Tableau 2 : Exportations de bêche-de-mer par espèce de novembre 1994 à fin mai 1995

Espèce	Exportations (kg)
Holothurie de sable	2 089
Holothurie de brisants	23 385
Holothurie caillou	7 554
Holothurie à mamelles noire	2 976
Holothurie à mamelles blanche	6 650
<i>Stichopus chloronotus</i>	17 931
Holothurie léopard	1 194
Holothurie ananas	1 300
<i>Stichopus variegatus</i>	5 400
<i>Bohaschia marmorata</i>	680
Holothurie noire	760
<i>Holothuria atra</i>	19 295
<i>Holothuria atra</i> noire	672
Holothurie trompe d'éléphant	1 345
Holothurie de sable noire (?)	980
Espèce non précisée	1 030